

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE RESEAU MONDIAL DES FACILITATEURS

PATRIMOINE VIVANT ET ÉDUCATION

**10 juillet 2025
En ligne**

Note conceptuelle et ordre du jour

I. Contexte

1. Le patrimoine vivant offre un fondement puissant pour l'apprentissage. Ancré dans les contextes propres aux apprenants, il favorise leur engagement, renforce la cohésion sociale et développe l'appréciation de la diversité culturelle. La sauvegarde du patrimoine vivant par l'éducation formelle et non formelle est reconnue comme une mesure clé de sauvegarde dans l'article 2 de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'article 14 de la Convention appelle également les États parties à promouvoir la reconnaissance, le respect et la valorisation du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation.
2. L'UNESCO a lancé son [programme intersectoriel sur la sauvegarde du patrimoine vivant dans l'éducation formelle et non formelle](#) en 2017. Il a été approuvé comme priorité de financement pour la période 2018-2021 (Décision [12.COM 6](#)), puis pour la période 2022-2025 (Décision [16.COM 12](#)). Le programme s'inscrit dans les efforts plus larges de liaison entre [culture et éducation](#) et promeut l'apprentissage avec et sur le patrimoine vivant dans toutes les disciplines et à tous les niveaux éducatifs.
3. La Phase I (2018–2021) du programme a mis l'accent sur le renforcement des capacités techniques et la sensibilisation. Plus de 80 pays ont bénéficié de projets soutenus par l'UNESCO, dont beaucoup ont favorisé la collaboration entre écoles et communautés. La [Plateforme d'échange sur le patrimoine vivant et l'éducation](#) a été créée pour faciliter le partage global des connaissances. Une évaluation menée par le Division des services de contrôle interne de l'UNESCO en 2021¹ a souligné un impact fort, incluant un renforcement de la confiance des enseignants, un plus grand engagement des apprenants et une fierté accrue des communautés. Toutefois, elle a appelé à intensifier les efforts et à mieux ancrer les initiatives dans les systèmes éducatifs. La Phase II (2022–2025) y répond en se concentrant sur l'intégration systémique à travers l'appui aux politiques, la collaboration interinstitutionnelle, et la mise en œuvre d'outils numériques tels qu'un cours en ligne à venir sur le patrimoine vivant et l'éducation. En parallèle, un groupe de personnes ressources a été formé pour appuyer les efforts nationaux d'intégration de la sauvegarde du patrimoine vivant dans l'éducation, à travers deux éditions consécutives d'un [cours de formation de formateurs en 2021](#).
4. Tout au long des deux phases du programme, l'UNESCO a acquis une expérience substantielle en matière d'intégration du patrimoine vivant dans l'éducation, et propose un ensemble complet d'outils et de ressources pour soutenir les efforts en la matière. Par ailleurs, le contexte mondial est favorable à la poursuite de ce travail, comme en témoignent les récents cadres et recommandations internationaux. Parmi eux figurent la [Recommandation sur l'éducation pour la paix et aux droits humains, la compréhension et la coopération internationales, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable](#) (2023), qui souligne le rôle du patrimoine vivant pour favoriser la compréhension mutuelle, la solidarité et la cohésion sociale, et le [Cadre mondial pour l'éducation culturelle et artistique](#) (2024), qui encourage l'intégration des perspectives locales dans l'éducation et la participation active des détenteurs de patrimoine.

II. Objectifs

5. S'appuyant sur ces expériences, une session de formation en ligne est organisée à l'intention des membres du réseau mondial de facilitateurs de la Convention de 2003 afin de renforcer leur compréhension conceptuelle ainsi que leurs compétences pratiques dans la mise en œuvre de formations et d'activités intégrant le patrimoine vivant dans des contextes éducatifs variés.

Plus précisément, les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

¹ Veuillez voir les documents [LHE/21/16.COM/10 Rev](#) et [LHE/21/16.COM/INF.10 Rev](#)

- Développer une compréhension commune des liens entre la sauvegarde du patrimoine vivant et l'éducation ;
- Explorer des approches pratiques et des outils pour intégrer le patrimoine vivant dans l'éducation à travers des expériences concrètes ;
- Réfléchir au rôle du facilitateur dans l'appui à la sauvegarde du patrimoine vivant dans l'éducation formelle et non formelle, et renforcer la collaboration entre les membres du réseau.

Cette session est conçue pour les facilitateurs, quel que soit leur niveau d'expérience préalable en matière de sauvegarde du patrimoine vivant dans l'éducation. Une courte enquête sera réalisée avant la formation pour recueillir des exemples et des témoignages d'expériences pertinentes des participants, qui pourront être partagés pendant la session.

Programme

10 juillet 2025, 15h00 à 16h00 (Heure de Paris, interprétation anglais/français)	
15h00 – 15h15	Point 1 – Ouverture • Accueil par Fumiko Ohinata, Secrétaire de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel • Objectifs et méthodologie de la formation par Vanessa Achilles et Maite Zeisser, facilitatrices
15h15 – 15h55	Point 2 – Introduction : Se connecter aux fondements du patrimoine vivant et de l'éducation • Exercice d'échauffement, suivi de la vidéo « Rapport de l'UNESCO sur les futurs de l'éducation : Réimaginer nos futurs ensemble » • Discussion en plénière : <i>Comment la vision des futurs de l'éducation se relie-t-elle à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ?</i> <i>Dans votre contexte, comment l'éducation et le patrimoine vivant se croisent-ils, et quels bénéfices en résultent ?</i> • Brève présentation : Concepts éducatifs clés et cadres qui éclairent le travail sur le patrimoine vivant et l'éducation
15h55 – 16h00	Pause
16h00 – 17h10	Point 3 – Approches innovantes dans les initiatives sur le patrimoine vivant et l'éducation • Présentation des résultats de l'enquête par les facilitatrices • « Le patrimoine vivant rencontre l'éducation » : table ronde de style interview présentant trois expériences avec des approches différentes • Groupes de discussion (Groupe A : anglais/français, Groupe B : anglais, Groupe C : anglais, Groupe D : français) : <i>Comment ces expériences peuvent-elles être appliquées à votre contexte ?</i> <i>Que pouvez-vous apporter de votre propre perspective et de vos expériences ?</i> <i>Quels outils, appuis ou ressources seraient utiles pour faire avancer ce travail ?</i> NB : Les points clés issus des discussions en groupe seront inclus dans le rapport. L'objectif principal est de susciter la réflexion.
17h10 – 17h50	Point 4 – Le rôle des facilitateurs à l'intersection du patrimoine vivant et de l'éducation • Discussion en plénière : <i>Quel rôle avez-vous joué – ou pourrions-nous jouer – en tant que facilitateurs dans ce domaine ?</i> <i>Comment avez-vous soutenu une approche éthique respectueuse des communautés et de la diversité des parties prenantes ?</i> <i>Qu'est-ce qui pourrait aider les facilitateurs à renforcer leur rôle efficacement ?</i>

	• Brève présentation des ressources disponibles de l'UNESCO
17h50 – 18h00	Conclusion et mot de clôture